

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal**  
de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 19 juillet 2024

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, ROCHIGNEUX Didier, BOURSIER Adeline, DELHOMME Baptiste, DUCHEZ Stéphane, JOUIN Nicolas, SEFERIAN Sandrine, FORAISON Jacques

Absents : GARIN Maximilien (pouvoir à DERUE MOLLE Odile), MASSACRIER Marie-Claude (pouvoir à ROCHIGNEUX Didier), COHAS Régine (pouvoir à Adeline BOURSIER), GIBERT Marie-Anne (pouvoir à DUCHEZ Stéphane), GRANGE Jean François, COMBE Emilie.

Début de séance à 19H30. Secrétaire de séance : DERUE MOLLE Odile

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30/06/2024** : Approuvé à l'unanimité.

**1. Validation du choix de l'architecte retenu suite à la commission d'appel d'offre**

14 candidats ont répondu à l'appel d'offre d'un seul lot Mission de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration et extension de la salle polyvalente actuelle.

Enveloppe prévisionnelle 850 000 € HT.

Marché à procédure adaptée en une seule tranche.

Date de remise des offres le mardi 2 juillet 12h00.

Les critères de sélection sont : 45 % le prix, 45 % valeur technique, 10 % composition de l'équipe et références

La CAO s'est réunie une première fois le jeudi 4 juillet.

Une convocation à une négociation de 6 candidats a été organisée les 16 et 17 juillet.

La CAO s'est réunie le 19 juillet et propose de retenir l'entreprise **Vindry Archi située à Saint Galmier** ayant obtenue la meilleure note (81.16/100)

Taux de prestation : 10,4 %

Soit un montant de 88 400 € HT

TVA 20 %

Soit 106 080 € TTC

**Le conseil municipal, après en avoir voté et délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer ce marché avec la société **Vindry Archi située à Saint Galmier** et pour le montant indiqué,

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant du marché.

La séance est levée à 19h50